RÉORIENTER SA RECHERCHE

Vous ne trouvez pas le document que vous recherchez aux Archives de Paris ? Ce tableau classé par thème vous propose d'autres sources à explorer dans les fonds conservés par les Archives de Paris ou par d'autres services.
Il est régulièrement mis à jour.

Aucune réponse ne sera apportée à des sollicitations concernant des documents non conservés par les Archives de Paris.

Nous vous invitons également à consulter nos fiches d'aide à la recherche.

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
GÉNÉALOGIE/BIOGRAPHIE		
Acte d'état-civil	Voir colonne *Observations*	Naissances à partir de 1925 ; mariages à partir de 1951 ; décès à partir de 1987 : **Contacter la mairie d'arrondissement ou faire une demande d'acte en ligne** Pour une approche complète des actes d'état-civil parisien, consulter le support d'aide à la recherche qui précise notamment les modalités d'accès à l'état-civil reconstitué (XVI^{e} siècle-1859), suite aux incendies de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice en 1871, lors de la Commune de Paris.

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Document annexe à l'état civil, dont les publications des bans	En fonction de la date et de l'arrondissement	Conservation très lacunaire aux Archives de Paris. Consulter l'instrument de recherche (**DE6**) en ligne. Les pièces annexes doivent être transmises au greffe du tribunal de grande instance tous les ans. Elles ne sont donc pas conservées en mairie (sauf dérogation du procureur de la République). Elles y sont conservées pendant 50 ans, conformément à l'instruction interministérielle en date du 30 juin 2009 ((instruction conjointe du ministre de la Justice et des Libertés et du ministre de la Culture et de la Communication NOR JUSB0915199C et DAF/DPACI/RES/2009/015 en date du 30 juin 2009). Le cas échéant, contacter le tribunal judiciaire de Paris
Acte paroissial établi avant 1910	En fonction du type d'acte, de la date et de la paroisse	Consulter l'instrument de recherche du dépôt de l'Archevêché, cote **D6J**. Si l'acte fait défaut : contacter la paroisse (voir l'introduction, cote D6J). À partir de 1910, contacter le service des archives de catholicité de Paris (baptêmes, mariages) https://www.paris.catholique.fr/-archives-de-catholicite-.html.
Dossiers d'aide sociale à l'enfance (enfant assistés)	Voir colonne *Observations*	De 1630 à 1930 ; aux Archives de Paris, consulter le support d'aide à la recherche À partir de 1931, contacter la direction des solidarités de Paris : Dsol-bda@paris.fr ou DSOL-BDA-EPA@paris.fr
Registre des cimetières	*Voir colonne Observations*	Toujours conservés par le service central des cimetières, 71 rue des Rondeaux, 75020 Paris. • La partie numérisée (partiellement jusqu'en 1975) est consultable en ligne via notre site : http://archives.paris.fr/r/216/cimetieres/. • Consulter aussi le fonds du service des pompes funèbres (**2484W**, transports de corps mentionnant le cimetière de destination, également numérisé et consultable en ligne sur notre site).

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Document concernant des personnes nées ou vivant en Algérie (certificat de nationalité, dossier de naturalisation, extrait de casier judiciaire, transcription d'acte d'état-civil, état des services militaires)	-jusqu'en 1962 (avant l'indépendance) -après 1962	Voir tableau récapitulatif ci-dessous, ainsi que cette vidéo Contacter les administrations algériennes.
Document nécessaire à l'obtention de la nationalité française	Quelle que soit la date	• **Délivrance d'un certificat de nationalité** : les personnes domiciliées à Paris s'adresseront au pôle de la nationalité française de Paris. Si vous n'habitez pas à Paris, contacter le tribunal judiciaire de votre domicile • **Consultation d'un dossier de naturalisation** : **les Archives nationales conservent les dossiers** jusqu'en 1999. Le demandeur pourra préalablement rechercher la date • et le numéro du décret de naturalisation dans la publication intitulée *Preuves de la nationalité*, disponible en accès libre en salle de lecture des Archives de Paris, mais également aux Archives nationales. Pour plus d'informations, consulter la fiche d'explications et cette vidéo.
Déclaration de succession	À partir de 1994	Services fiscaux ; https://www.impots.gouv.fr/annuaire-des-services-charges-de-lenregistrement + sélectionner l'adresse du service départemental de l'Enregistrement, ou l'arrondissement fiscal du défunt recherché.

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Acte notarié	Actes de plus de 75 ans (borne chronologique variable selon les études)	Archives nationales (Minutier central des notaires parisiens, site de Paris). Cliquez sur les liens : • Moteur de recherche (via la salle des inventaires virtuelle). • Fiches d'aide à la recherche.
	Actes de moins de 75 ans (borne chronologique variable selon les études)	Utilisez le moteur de recherche de filiation des études (chambre des notaires de Paris) pour trouver puis contacter le notaire qui conserve toujours les documents (cliquez sur le lien).
SCOLARITÉ		
Preuve de scolarité	Voir colonne *Observations* (bornes chronologiques variables selon les écoles)	• Primaire et secondaire : documents classés par établissement. Consulter l'index, l'état récapitulatif et les instruments de recherche en ligne. Pour les années récentes (non encore versées), contacter l'établissement. Voir aussi notre aide en ligne. • Enseignement supérieur : voir les Archives nationales et/ou contacter l'établissement. • Secteur privé : contacter l'établissement.

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
CARRIÈRE PROFESSIONNELLE		
Dossier de carrière, justificatif d'activité professionnelle	Voir colonne *Observations*	• Secteur public : les Archives de Paris conservent pour l'essentiel les dossiers de carrière des personnels relevant des administrations communale et préfectorale (agents municipaux, instituteurs) = > Consulter les instruments de recherche en ligne. • Secteur privé : contacter le service ressources humaines de l'entreprise et/ou les Archives nationales du monde du travail. • Bulletin de salaire : il est de la seule responsabilité du salarié rémunéré de conserver ses bulletins sans limite de durée.
AFFAIRES MILITAIRES		
État signalétique et des services ou registre matricule	À partir de la classe 1941	Coordonnées des archives et bibliothèques du ministère des Armées. Caserne Bernadotte, 64023 Pau Cedex – Tél. : 05 59 40 46 92-Fax : 05 59 40 45 53 *NB : le fonds conservé aux Archives de Paris remonte à 1859.*
Dossiers du personnel militaire Dossier d'officier militaire	Voir colonne *Observations*	Coordonnées des archives et bibliothèques du ministère des Armées. Caserne Bernadotte, 64023 Pau Cedex – Tél. : 05 59 40 46 92-Fax : 05 59 40 45 53. Service historique de la Défense
Décorations militaires, journaux des marches	Voir colonne *Observations*	Service historique de la Défense

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Seconde Guerre mondiale : - listes de personnes persécutées (déportés, prisonniers) - registres d'attribution de carte d'alimentation	Voir colonne *Observations*	Non conservés aux Archives de Paris. Consulter les services suivants : • Mémorial de la Shoah, 17 rue Geoffroy l'Asnier, 75004 Paris. • Service historique de la défense, Division des archives des victimes des conflits contemporains, rue Neuve du Bourg l'Abbé, 14037 Caen cedex. • Archives de la Préfecture de Police, 25-27 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.
DISTINCTIONS HONORIFIQUES		
Dossier de titulaire de la Légion d'Honneur	Voir colonne *Observations*	Archives nationales : Base de données LEONORE Archives nationales : fiche d'aide à la recherche
FISCALITÉ, ENREGISTREMENT		
Transcription hypothécaire	À partir de 1900	**1ère conservation des hypothèques – compétente pour Paris intramuros (correspond aux 12 arrondissements anciens, avant 1860) :** • **entre 1901 et 1955**, s'adresser au Service de publicité foncière (ex-conservation des hypothèques) d'Auxerre, bureau 1, 8 rue des Moreaux, BP 29, 89010 Auxerre Cedex. spfe.yonne@dgfip.finances.gouv.fr. • à partir de 1956, s'adresser au Service de publicité foncière (ex-conservation des hypothèques) de Paris, 6 rue Paganini, 75972 Paris Cedex 20 spf.paris1@dgfip.finances.gouv.fr. -Pour accéder aux transcriptions hypothécaires des communes annexées en 1860, consulter la fiche d'aide à la recherche.

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
		-Les archives hypothécaires **de la 2e conservation de la Seine** (arrondissement de Saint-Denis, qui correspond pour Paris aux communes annexées devenues les 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements) sont à consulter aux **Archives départementales de Seine-Saint-Denis** ; celles de la **3e conservation de la Seine** (arrondissement de Sceaux, qui correspond pour Paris aux communes annexées devenues les 12e, 13e, 14e et 15e arrondissements) sont à voir **aux Archives départementales des Hauts-de-Seine.**
Impôt sur le revenu ou foncier, patente, taxe…	Voir colonne *Observations*	Les déclarations d'impôts ne sont pas versées aux Archives de Paris. **Un échantillon des rôles fiscaux est consultable (circa 1960-1990), cf. section** archives fiscales (contributions directes) de l'état des fonds des Archives de Paris.
Acte sous seing privé	Voir colonne *Observations*	En accord avec la direction des Archives de France, la direction nationale des interventions domaniales (service versant) a été autorisée le 9 août 2005 à **éliminer** réglementairement les actes sous seing privés enregistrés lors **des années 1921 à 1937, 1948 à 1959 et 1961 à 1969.**
HÔPITAUX		
Archives des hôpitaux parisiens	Voir colonne *Observations*	Les Archives de Paris ne conservent que les archives des hôpitaux psychiatriques **Sainte-Anne et Maison Blanche** (consulter les inventaires en ligne). Pour les autres structures, essentiellement publiques, le lecteur sollicitera en priorité le service des archives de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP).

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
JUSTICE ***Avant 1871 : importantes lacunes en raison de l'incendie du Palais de justice en mai 1871 (consulter les instruments de recherche en ligne)*** ***Les documents issus des juridictions d'Ancien Régime sont à rechercher aux Archives nationales***		
Extrait du casier judiciaire national	Quelle que soit la date	**Adresse postale** : Casier judiciaire national, 44317 Nantes cedex 3. **Télé service** : https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml.
Jugement civil (notamment divorce)	À partir de 1995 **Et** entre 1988 et 1994, pour préciser votre recherche : numéro de chambre ou date de jugement	Tribunal de Paris – Service des minutes civiles, 1 Parvis du Tribunal de Paris, 75859 Paris cedex 17. civil.minutes.tj-paris@justice.fr
Ordonnance de non conciliation	Voir colonne *Observations*	Les documents conservés aux Archives de Paris commencent en 1966. Après 1995, contacter le Tribunal judiciaire de Paris (pour le centre de pré-archivage du Tribunal).
Jugement correctionnel de première instance	À partir de 1994 **Et** entre 1988 et 1994, pour préciser vos recherches en l'absence de chambre ou de date précise de jugement	Contacter le Tribunal de Paris (chambres correctionnelles). acc.archives.penal.tj-paris@justice.fr Merci de préciser obligatoirement le **numéro de la chambre ayant statué.**

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Arrêt de la Cour d'assises	À partir de 1990	Contacter **le greffe de la Cour d'assises** : Cour d'appel de Paris, Greffe de la Cour d'Assises, 34 quai des Orfèvres, 75055 Paris Cedex 01. Tel : 01 44 32 79 59 (de 9h à 17h).
Certificat de non recours en appel	Quelle que soit la date	Les Archives de Paris ne conservent pas ce type de document. Cependant, le tampon **APPEL** est susceptible de figurer sur les copies de jugements de première instance délivrés par les Archives de Paris et le jugement en appel peut faire l'objet d'une recherche. Si l'usager a nécessairement besoin d'un certificat de non recours, il s'adressera au Tribunal de Paris, **Service accueil unique des justiciables (SAUJ),** https://www.tribunal-de-paris.justice.fr/75/le-service-daccueil-unique-du-justiciable-sauj
Arrêt de la Cour d'appel (civil et correctionnel)	À partir de 1990 **Et** entre 1977 et 1990, pour préciser vos recherches : numéro de chambre ou date du jugement	Contacter la Cour d'appel de Paris.
Décision du tribunal administratif	À partir de 2012	Contacter le tribunal administratif de Paris.
Décision du tribunal pour enfants	À partir de 1995	Contacter le tribunal pour enfants de Paris.
Assistance éducative	À partir de 2013	Les Archives de Paris conservent une sélection de dossiers et décisions en matière d'assistance éducative entre 1945 et 2010, puis tous les dossiers de 2011-2012.

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Audience des criées : jugement d'adjudication et cahier des charges	Voir colonne *observations*	Consulter les inventaires en ligne : ici et là • Répertoires des jugements : 8 juin 1871-1er décembre 1950 • Cahiers des charges : décembre 1923-octobre 1952 **Après la date la plus récente et pour les jugements d'adjudication : contacter** le tribunal de Paris, jex.tj-paris@justice.fr .
Dossier de mort suspecte ou classée sans suite	À partir de 2001	Contacter le tribunal judiciaire de Paris
Décision des juridictions sociales	Voir colonne *Observations* Après 2007	Les Archives de Paris conservent les décisions de la Commission régionale technique d'invalidité et d'incapacité permanente et des commissions régionales du contentieux technique (circa 1964-1988, consulter l'état des fonds). **Les décisions des tribunaux des affaires de sécurité sociale ont été versées aux Archives de Paris pour la période 1947 à 2007.** *NB : À compter du 1er janvier 2019, le contentieux social, précédemment réparti entre les tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS), les tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI) et les commissions départementales d'aide sociale (CDAS), a été transféré aux pôles sociaux des tribunaux de grande instance.* Pour Paris, pole-social.tgi-paris@justice.fr
Dossier de la Cour de justice de la Seine (Seconde Guerre mondiale)	Quelle que soit la date	Fonds conservé aux Archives nationales, sous-série Z6. Les Archives de Paris ne conservent que la *correspondance entre le secrétariat pénal de la Cour d'appel et la Cour de justice*, versement coté **1808W** (instrument de recherche uniquement consultable en salle de lecture). Également, dans le *fonds du Parquet général de la Cour d'appel figurent quelques dossiers d'échanges avec la Cour de Justice*, versement **1320W** (à solliciter en salle de lecture pour plus de détails).

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Dossier de juridiction militaire	Voir colonne *Observations*	Service historique de la Défense, justice militaire et dépôt central des archives de la justice militaire.
Dossier de pupille de la Nation (cas notamment d'enfant orphelin de parents morts pour la France)	Quelle que soit la date	Non conservé pour Paris. *NB :* les Archives de Paris conservent les ***jugements d'adoption par la Nation*** à partir de mars 1918.
Document provenant d'établissements pénitentiaires	Voir colonne *Observations*	Consulter l'état des fonds des Archives de Paris. *Sources complémentaires* : • **3192W** : registres d'écrous concernant les mineurs - Maison d'éducation surveillée des Tourelles. • Plusieurs fonds d'établissements pénitentiaires sont conservés aux Archives de la préfecture de police (circa XVI^{e}-XIX^{e} siècles, se renseigner). • Pour les archives de la prison de Fresnes et celles de la maison spéciale de Vincennes, voir aux Archives départementales du Val-de-Marne. • Pour les archives de la prison de Nanterre, voir aux Archives des Hauts-de-Seine. Pour les prisons militaires : prison du Cherche-midi, quelques éléments dans le fonds D2Y2, voir page 82 et interroger le Service historique de la Défense.
ANCIEN RÉGIME ET PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE ; COMMUNE DE PARIS DE 1871		
Archives historiques	Voir colonne *Observations*	Se reporter à l'état des fonds, section *administration départementale et régionale* et section *administration communale*.

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
		Et interroger les Archives nationales : la majorité des documents relatifs à ces périodes sont conservés
Plans anciens	Voir colonne *Observations*	La majorité des documents relatifs à ces périodes est conservée aux Archives nationales, centre de topographie parisienne. Consulter néanmoins, la rubrique archives numérisées, plans.
URBANISME, CADASTRE, FONCIER, ARCHITECTURE, MONUMENTS HISTORIQUES		
Déclaration de travaux, puis déclaration préalable de travaux	En fonction de la date	**Moins de 5 ans** : Bureau accueil et service à l'usager (BASU) de la direction de l'Urbanisme, 6 promenade Claude Lévi-Strauss, 75013 Paris. **Plus de 5 ans** : destruction réglementaire par la direction de l'urbanisme, pas de versement aux Archives de Paris.
Permis de construire	- Refusé, classé sans suite - Ayant reçu avis conforme à partir du 1er janvier 2016 - Sans conformité à partir de 2008	Bureau accueil et service à l'usager (BASU) de la direction de l'Urbanisme, 6 promenade Claude Lévi-Strauss, 75013 Paris, cliquer ici
Permis de démolir	Voir colonne *Observations*	Les permis de démolir ont font l'objet d'un échantillonnage. Utiliser le moteur de recherches topographiques.

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Fiche de révision foncière 1970	1970	Ces fiches sont toujours détenues par les services fiscaux. Contacter le Service de publicité Centre des finances publiques, 75020 Paris, cdif.paris2@dgfip.finances.gouv.fr. Le demandeur pourra prouver la destination d'un local grâce à des sources connexes conservées aux Archives de Paris (permis de construire, calepins des propriétés bâties). **En matière de changement d'usage subordonné à compensation** (en application des articles L.631-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation), le service de la protection de l'habitation et de l'encadrement des locations touristiques (SPHELT) met à disposition une cartographie des changements, avec possibilité de télécharger une attestation récapitulative (à compter du 1er janvier 1970 jusqu'au 10 juin 2005), en fonction de l'adresse et de la parcelle cadastrale. Cette application est accessible à tous (« consultation des changements d'usage avec compensation ») en cliquant ici. Consulter également la fiche d'aide à la recherche
Matrice cadastrale	En fonction du lieu et de la date	Créé en 1807, le cadastre parcellaire est le principal outil utilisé par l'État pour déterminer les limites, la superficie, la nature, la valeur et les propriétaires successifs de toutes les propriétés bâties et non bâties. Mais à Paris, l'ampleur de la tâche et l'évolution rapide du tissu urbain n'ont pas permis d'élaborer un cadastre équivalent à ce qui a été produit ailleurs en France. **Il faut attendre 1974, pour que soit mis en place un véritable cadastre parisien.** Seules les communes périphériques annexées en 1860 ont été couvertes par une documentation cadastrale complète : - plans cadastraux parcellaires (1808-1850) ; - états de section et matrices (1810-1901) ; Néanmoins, d'autres outils ont été mis en place pour Paris intra-muros, entre autres : - plans cadastral par îlot, dit Vasserot (1810-1850),

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
		- calepins des propriétés bâties (1852-1987), - tableaux indicatifs des propriétés foncières (1858). - plan parcellaire municipal de Paris (cadastre 1900)
Dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)	Quelle que soit la date	Préfecture de Police, direction des transports et de la protection du public, bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires, Pôle installations classées pour la protection de l'environnement, 1 rue de Lutèce, 75004 Paris. Installations classées | Préfecture de Police
Archives d'architectes	En fonction de l'architecte	Centre d'archives d'architecture contemporaine : https://www.citedelarchitecture.fr/fr/article/le-centre-darchives-darchitecture-contemporaine Base des données des instruments de recherche informatisés du centre (ARCHIWEBTURE) : https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/. **Pour connaître les quelques fonds privés conservés par les Archives de Paris, voir le tableau ci-dessous.**
Dossier des immeubles inscrits ou classés aux monuments historiques (MH)	En fonction de l'adresse	Médiathèque du patrimoine et de la photographie : 11 rue du Séminaire de Conflans 94 220 Charenton-le-Pont
GESTION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES/POLICE		
Document concernant l'entrée et le contrôle des étrangers	Quelle que soit la date	Archives de la préfecture de Police (service de la mémoire et des affaires culturelles) https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/archives.

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Document concernant des affaires de police (dont police des mœurs)	Quelle que soit la date	Archives de la préfecture de Police (Service de la mémoire et des affaires culturelles) https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/archives.
SOCIÉTÉS, COMMERCES, ASSOCIATIONS		
Statut d'association	En fonction de l'association recherchée	Préfecture de Police, Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité, Bureau des polices administratives de sécurité, Section des associations, 1 bis rue de Lutèce, 75004 PARIS. ***Attention certains fonds d'associations avec mission de service public peuvent être conservés aux Archives de Paris.***
AFFAIRES CULTURELLES, BEAUX-ARTS		
Partition musicale	Voir colonne *Observations*	Non conservé par les Archives de Paris. Au titre de première approche, pour un non spécialiste, on pourra consulter le site de ressources numérisées Gallica et contacter le département de la musique de la Bibliothèque nationale de France.
Archives des théâtres	Voir colonne *Observations*	**Aux Archives de Paris :** • Fonds d'archives publiques : sont conservés les archives des théâtres municipaux (se référer aux sections *Administration départementale et*

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
		régionale et *Administration communale*). À signaler : la sous-série VM87 : Construction et entretien des bâtiments publics ; salles de spectacle et théâtres municipaux. • Fonds d'archives privés : D28Z 1 à 21. Collection Haynon. *Cirques et établissements de spectacle*, 1805-1960 (librement communicable). **Sources complémentaires non conservées aux Archives de Paris :** • Bibliothèque de l'Arsenal (en particulier le fonds Rondel) • Association de la Régie Théâtrale • Théâtrothèque Gaston Baty - Études théâtrales

Documents concernant des personnes nées ou vivant en Algérie jusqu'en 1962 (avant l'indépendance)

Type de document	Adresser la demande à :
Registre matricule (militaire) jusqu'à la classe 1921	http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/regmatmil/
Registre matricule (militaire) après 1921	Archives nationales d'Outre-Mer 29 chemin du Moulin de Testa, 13090 Aix-en-Provence
Transcription d'acte d'état civil	Ministère des Affaires étrangères Service central de l'état-civi 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes cedex 09 https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/etat-civil-et-nationalite-francaise/questions-reponses/#sommaire_2
Dossier de naturalisation Télécharger les explications	Archives nationales 59 rue Guynemer, 93383 Pierrefitte-sur-Seine
Casier judiciaire	Casier judiciaire national, 44317 Nantes cedex 3 Téléservice : https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml
Demande d'acquisition (ou de réintégration) de la nationalité française	Préfectures (du lieu de résidence) https://lannuaire.service-public.fr/ https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/La-nationalite-francaise/Les-procedures-d-acces-a-la-nationalite-francaise
Délivrance de certificat de nationalité	Tribunal d'instance (du lieu de résidence) https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1051 À Paris : pôle de la nationalité française
Contentieux/Litige au sujet d'une demande d'acquisition (ou de réintégration) de la nationalité français	Ministère de la Justice, direction des affaires civiles et du sceau, bureau de la nationalité, 13 place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01 **ET** Sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) 12 rue Francis Le Carval, 44404 Rezé Cedex https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/La-nationalite-francaise/Le-contentieux-de-l-acces-a-la-nationalite-francaise

Fonds privés d’architectes conservés aux Archives de Paris

Cote	Intitulé et dates extrêmes
D77Z 1 à 62	Collection Gatier, rénovation du quartier des jardins de Saint-Paul, 1953-1987.
D15J 1 à 12	Papier Becmeur, architecte, dossiers de constructions, 1947-1970.
D18J 1 à 5	Papier de Pierre Barrère, architecte : dossiers de travaux, 1942-1960.
Sous-séries D1J et AZ (cf. Instruments de recherche en ligne ou en salle de lecture, section *archives privées*)	Quelques pièces isolées.
Voir aussi : **95W 1 à 13**	Dossiers d’Emmanuel Besnard Bernadac architecte, relatifs aux villes nouvelles, 1965-2002.